



2023/018

**ARRETE  
PORTANT COMPOSITION  
DU COMITE SOCIAL TERRITORIAL  
DU S.M.E.A.G. DE L'ILE DE LOISIRS DE  
CERGY-PONTOISE**

Envoyé en préfecture le 20/02/2023
Reçu en préfecture le 20/02/2023
Publié le 20/02/2023
ID : 095-259500627-20230203-A2023_018-AR



Le Président du Syndicat Mixte d'Etudes, d'Aménagement et de gestion de l'Ile de Loisirs de Cergy-Pontoise,

Vu le code général de la Fonction Publique,

Vu le décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics

Vu la délibération du comité syndical en date du 24 juin 2022 fixant le nombre de sièges du collège des représentants du personnel à 3 titulaires (et en nombre égal de représentants suppléants) et celui du collège des représentants de l'employeur à 3 titulaires (et en nombre égal de représentants suppléants).

Vu le procès-verbal des élections en date du 8 décembre 2022,

Considérant que le comité syndical a décidé de maintenir en nombre égal les représentants de la collectivité et les représentants du personnel au sein du Comité Social Territorial (CST),

Considérant qu'il y appartient à l'autorité investie du pouvoir de nomination de désigner, parmi les membres de l'organe délibérant et les agents de la collectivité, les représentants de la collectivité relevant du Comité Social Territorial placé auprès du S.M.E.A.G. de l'Ile de loisirs de Cergy-Pontoise,

Considérant qu'en cas de vacance pour quelque cause que ce soit du siège d'un représentant titulaire ou suppléant de la collectivité au sein du Comité Social Territorial, il y est pourvu par la désignation d'un nouveau représentant pour la durée du mandat en cours,

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :**

Sont désignés en tant que représentants de la collectivité pour siéger au sein du Comité Social Territorial placé auprès du S.M.E.A.G. de l'Ile de loisirs de Cergy-Pontoise :

• REPRESENTANTS TITULAIRES

Monsieur Benjamin CHKROUN

Monsieur Thibault HUMBERT

Monsieur Gilles LE CAM

• REPRESENTANTS SUPPLEANTS

Madame Edwina ETORE-MANIKA

Monsieur Hervé FLORCZAK

Madame Malika YEBDRI

**ARTICLE 2 :**

Ont été élus en tant que représentants du personnel pour siéger au sein du Comité Social Territorial placé auprès du S.M.E.A.G. de l'Ile de loisirs de Cergy-Pontoise :

• REPRESENTANTS TITULAIRES

Monsieur Michel ZEPPENFELD

Madame Esther PARADOL

Monsieur Jean-François RIOS

• REPRESENTANTS SUPPLEANTS

Monsieur Sébastien PIQUET-VALET

Madame Carine SIMAX

Monsieur Stéphane VANROY



**ARRETE  
PORTANT COMPOSITION  
DU COMITE SOCIAL TERRITORIAL  
DU S.M.E.A.G. DE L'ILE DE LOISIRS DE  
CERGY-PONTOISE**

Envoyé en préfecture le 20/02/2023

Reçu en préfecture le 20/02/2023

Publié le 20/02/2023

ID : 095-259500627-20230203-A2023\_018-AR

**ARTICLE 3 :**

Monsieur le Président est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- affiché au S.M.E.A.G. de l'Île de loisirs de Cergy-Pontoise
- Transmis au Représentant de l'Etat,

Fait à Cergy-Pontoise, le 3 février 2023

Le Président,

Thibault HUMBERT

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut également être saisi directement par les personnes physiques et morales par l'intermédiaire de l'application « Télérecours citoyens » (Informations et accès au service disponibles à l'adresse suivante : <https://www.telerecours.fr>)